

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025 à 19h00

Président : René BEYLOT

Secrétaire de séance : Julie PERONNET

Présents : M. Didier ARCHASSAL, M. René BEYLOT, Mme Sandrine DELARRAS, M. Daniel FAURE, Mme Aurélie FONTAINE, Mme Claudine FOVEAU, M. Pierre GEAY, M. Sylvain PELIN, Mme Julie PERONNET

Excusés : Mme Laura AVELINE, M. Bruno de L'ESTOILLE, Mme Claire MERIGOT, M. Bruno SCHIRMER

Absent : Gêrôme M. CHANTEL

Date de convocation : 28 août 2025

1 - Tarifs cantine 2025/2026

Le Conseil fixe les tarifs de la cantine applicables au 1^{er} septembre 2025 :

- Repas enfants : 2 € 95
- Repas adultes : 5 € 50

2 - Reprise de concessions au cimetière

Dans le cadre de la procédure de reprise de concessions au cimetière, et faisant suite au constat, à deux reprises, à un an d'intervalle, de l'état d'abandon de concessions de plus de 30 ans, le Conseil autorise le Maire à reprendre lesdites concessions.

Le terrain sera ensuite remis en service, et le restant des ossements sera mis dans un ossuaire qui sera installé au cimetière avec des plaques nominatives.

3 - Projet de centrale photovoltaïque

Suite à la présentation du projet d'un parc photovoltaïque aux Maisons Neuves par la société SOLATERRA, les membres du Conseil, unanimes :

- Approuvent la réalisation des études de faisabilité par SOLATERRA
- Autorisent SOLATERRA à réaliser une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (le Maire, à ce sujet, prendra attache auprès du cabinet Réalités, en charge du diagnostic du PLU, et de la chambre d'agriculture).

4 - Travaux SDE

Le Conseil émet un avis favorable au paiement du coffret forain installé à l'aire de loisirs, étalé à hauteur de 484 € sur 5 ans.

5 - Convention avec le Département

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec le Département, visant au développement du service de lecture publique par la mise en place de points relais (en l'occurrence, médiathèque de St Pourçain).

6 - Décision modificative

- . Plus-value des travaux au Belvédère financés par un prêt court terme, dans l'attente du remboursement de la TVA en 2026.
- . Budgétisation de l'équipement du Belvédère, financé à 80% par le FEADER.
- . Suite à un changement de prestataire, prise en compte des frais de cession du bail des copieurs, remboursés par le nouveau fournisseur.

<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>DM</u>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
2131/237	Travaux belvédère	+ 40 000 €
2184/282	Mobilier belvédère	+ 43 000 €
2188/282	Matériel d'entretien	+ 10 000 €
2135/282	Cuisine belvédère	+ 40 100 €
2135/283	Sonorisation	+ 15 000 €
2188/284	Cardan tracteur	+ 2 200 €
2131/280	Ossuaire	- 2 200 €
TOTAL		148 100 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
13251/283	Subv Com Com	+ 6 100 €
1327/282	Subv FEADER	+ 60 000 €
1641	Prêt court terme	+ 40 000 €
024	Cession maison Bel Air	+ 12 000 €
021	Virement du fonctionnement	+ 30 000 €
TOTAL		148 100 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
023	Virement à l'investissement	+ 30 000 €
65736211	Subv au Multiple	- 30 000 €
65888	Indemnité cession bail copieurs	+ 6 500 €
TOTAL		6 500 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
7588	Indemnité cession bail copieurs	+ 6 500 €
TOTAL		+ 6 500 €

7 - Questions diverses

Dates à retenir :

- 11 novembre : dépôt de gerbe à 10h30 au monument aux morts
- 5 décembre à 18h30 : accueil des nouveaux arrivants

Le Maire,
René BEYLOT

